

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3538**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Systèmes informatiques et logiciels spécialité Communication, informatique et multimédia
Nouvel intitulé : Domaine : Sciences, Technologies, Santé ; Mention : Systèmes Informatiques et Logiciels ; Spécialité : Communication, Informatique, Multimédia

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|---|
| Université Pierre et Marie Curie - Paris 6, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER | Président de l'université de Paris VIII, Recteur de l'académie, Président de l'université de Paris VI |

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel joue un rôle d'interface entre les différents acteurs de la conception d'un projet multimédia : sites Internet, cédéroms... Le développement d'un produit multimédia nécessite des intervenants différents tels que graphistes, informaticiens ou commerciaux. Les compétences en communication visuelle ou audiovisuelle et en informatique (programmation multimédia, réseaux) permettent au professionnel de dialoguer avec chacun d'entre eux et de créer une unité au sein de son équipe. Après avoir analysé les besoins d'un client, il définit un projet et en assure la conduite.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Assistant de chef de projet
- Responsable de site Web

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

M1805 : Études et développement informatique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Acquisition de valences complémentaires :

Consolidation de connaissances en Informatique : initiation à la programmation Javascript et à HTML ; analyse informatique et bases de données ; architecture des ordinateurs, réseaux et systèmes d'exploitation

Consolidation de connaissances en Communication Visuelle : culture artistique : dessin et expression plastique, arts visuels appliqués, créations contemporaines ; enseignement professionnel : méthodologie de la création (analyse, recherche, mise au point et finalisation), culture typographique et icônique (rapport texte / image, maquette et mise en page), technologie de la communication (langues, médias, supports, publics) ; technologie de la réalisation: photographie, imagerie numérique

Consolidation de connaissances en communication et sémiologie : histoire des technologies de la communication ; analyse des messages icôniques et sonores

- Connaissance pluridisciplinaire de la Communication :

Etudes de cas pluridisciplinaires ; technologies du multimédia et du Web ; enseignement des techniques couvrant toute la chaîne graphique de sa conception à son implémentation multimédia : outils de conception multimédia assistée par ordinateur, librairies et langages de programmation (initiation JavaScript, Director Lingo, PHP), outils de développement pour le Web (initiation Flash, Dreamweaver).

Gestion de projet pluridisciplinaire : organisation de la production et son approche intégrée dans la vie de l'entreprise, management et organisation des équipes, gestion de la pluridisciplinarité.

- Connaissance générale :

Economie et marketing du multimédia et des NTIC ; droit appliqué au multimédia et à Internet ; anglais ; communication écrite et orale

Validité des composantes acquises : 1 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

| | | | |
|--|---|---|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat d'apprentissage | | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | | idem |
| En contrat de professionnalisation | | X | |
| Par candidature individuelle | | X | |
| Par expérience dispositif VAE | X | | Enseignants-chercheurs et professionnels |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-paris8.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Domaine : Sciences, Technologies, Santé ; Mention : Systèmes Informatiques et Logiciels ; Spécialité : Communication, Informatique, Multimédia